

**TABLEAU RÉSUMÉ D'INFORMATIONS ADMINISTRATIVE ET ÉCONOMIQUE
PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION PRODUCTIONS VÉGÉTALES**

	POMMES DE TERRE (PTS)
Période d'assurance	1 ^{er} août au 31 juillet
Minimum assurable	6 hectares annuellement
Limite de protection	Rendement moyen : 22 825 kg / ha ou 503,20 qt / ha (modèle 2005) Le rendement moyen tient compte du rendement des pommes de terre entreposées et non entreposées
Calendrier de paiement	21 Janvier (45 %) - 21 Mai (70 %) - Novembre (FINAL)

Année d'assurance	2008-2009 (Final)				2009-2010	
	Non-entreposées		Entreposées			
Type de protection	Non-entreposées		Entreposées			
Période d'assurance	avant 1 ^{er} nov.		à compter du 1 ^{er} nov.		1er août au 31 juillet	
	\$/100 lb	\$/tm	\$/100 lb	\$/tm	\$/100 lb	\$/tm
Revenu stabilisé	8,26	182,012	9,37	206,465	10,83	238,90
Revenu stabilisé ajusté ⁽¹⁾	7,65	168,550	8,75	193,003	9,95	219,40
Prix du marché	15,67	345,464	15,67	345,464	12,00	264,60
Compensation totale	0,00	0,00	0,00	0,000	0,00	0,00
1 ^{re} avance						
2 ^e avance						
3 ^e avance						
FINAL						
TOTAL versé à ce jour		0,000		0,000		0,000
Compensation résiduelle		0,000		0,000		0,000
Nombre d'adhérents	152		167		181	
Unités compensables	3 110 ha		9 110 ha		12 448 ha	

Contribution totale ASRA		0,000	0,47	10,310	0,08	1,80
Moins contribution additionnelle à l'ASRA		0,000		0,000		0,00
Moins Aide de transition fédérale		0,000		0,000		0,00
Contribution nette ASRA après crédits		0,000		10,310		1,80
1 ^{re} retenue	Janv 09	0,000	Janv 09	10,310	Déc 09	6,729
2 ^e retenue					Mai 10	-4,929
3 ^e retenue						
4 ^e retenue						
TOTAL retenu à ce jour		0,000		10,310		1,80
Contribution résiduelle		0,000		0,000		0,00
Unités cotisables	3 108 ha		9 017 ha		12 448 ha	

REMARQUES	<p>(1) Le revenu stabilisé est ajusté à la baisse pour tenir compte des montants versés par d'autres programmes. Toutefois, les taux de contribution sont réduits du tiers des montants correspondant à ces ajustements.</p> <p>L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable aux programmes suivants :</p> <p>2008-2009 : Agri-invest. démarrage, Agri-invest. 2007, Agri-invest. 2008;</p> <p>2009-2010 : Agri-invest. 2009.</p> <p>Mise à jour des prévisions de compensation : 3 mai 2010</p>
-----------	--

Note 1 : Les montants de compensation calculés dans le cadre du programme complémentaire ASRA doivent être diminués des montants octroyés individuellement en vertu du programme Agri-stabilité.

Note 2 : La Financière agricole du Québec décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces prévisions.

Dernière mise à jour du tableau : 3 mai 2010